

N° 2025-043

OBJET :

Subventions 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 avril, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Morzine, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 2 avril 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, MARTEL Mireille, TRABICHET Yannick et MUFFAT Sophie.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :24
pour :24
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par M. MUTILLOD Christophe à M. BERGER Jean-François,
- par Mme LEFANT Myriam à Mme ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth,
- par M. CHALENCON William à M. MUFFAT Jean-François,
- par Mme VERMANT Rebecca à M. VINET Philippe,
- par M. VUAGNOUX Jean-Louis à M. MENOUD Jean-François,
- par Mme BERNAZ Célia à M. LOMBARD Gérald,
- par M. DEGENEVE Alain à M. VUATTOUX Rémy,
- par M. TOURNIER Henri-Victor à Mme TRABICHET Yannick.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2024 :

▫ Sporting Club Morzine Vallée d'Aulps	30 000,00 €
▫ FC Brevon	10 000,00 €
▫ OT Morzine (Trail des Hauts-Forts)	500,00 €
▫ Comité des Fêtes de Reyvroz (Trail de Reyv')	500,00 €
▫ Les Bérets Attablés (KMV de Nantaux)	500,00 €
▫ Ametya	9 000,00 €
▫ Secours en Montagne – section Morzine	4 000,00 €
▫ Secours en Montagne – section Brevon	1 800,00 €
▫ Secours en Montagne – section St Jean d'Aulps	500,00 €
▫ Sourire et Main Tendue	400,00 €
▫ Association du Musée de la Musique Mécanique	
▪ subvention fonctionnement :	34 000,00 €
▪ subvention manifestations :	45 000,00 €
▫ Association des conciliateurs de justice de la CA de Chambéry	500,00 €
▫ MJC du Brevon	8 500,00 €
- autorise Madame la Présidente à signer les conventions de transparence financière nécessaires au versement des subventions supérieures à 23 000 euros,
- charge Madame la Présidente de procéder au versement de ces subventions.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

